



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

# Rapport sur les résultats ministériels 2017–2018

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d’avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l’exactitude du matériel reproduit;

d’indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l’organisation qui en est l’auteur;

d’indiquer que la reproduction est une copie d’un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n’a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l’appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice Canada à l’adresse suivante : [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par la ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2018

ISSN 2560-9459  
N° Cat. J1-21F-PDF

---

## Table des matières

Message de la ministre .....	1
Aperçu de nos résultats.....	3
Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités.....	5
Raison d'être.....	5
Mandat et rôle.....	5
Contexte opérationnel et principaux risques.....	7
Contexte opérationnel .....	7
Principaux risques.....	8
Résultats : ce que nous avons accompli .....	13
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible .....	13
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.....	22
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines .....	33
Dépenses réelles .....	33
Ressources humaines réelles.....	35
Dépenses par crédit voté .....	36
Dépenses et activités du gouvernement du Canada.....	36
États financiers et faits saillants des états financiers .....	37
Renseignements supplémentaires.....	43
Renseignements ministériels .....	43
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur.....	44
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	44
Dépenses fiscales fédérales .....	44
Coordonnées de l'organisation.....	44
Annexe : définitions.....	45
Notes de fin de document .....	49

---

---

---

## Message de la ministre

Je suis heureuse de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 du ministère de la Justice.

Ce rapport décrit en détail les réalisations du ministère de la Justice au cours de la dernière année, qui ont été rendues possibles grâce au soutien, au professionnalisme et à l'expertise du personnel du Ministère.

Durant cette période, le Ministère a continué de s'acquitter de son mandat de fournir des services consultatifs, législatifs et de contentieux de grande qualité au gouvernement fédéral et de veiller à ce que le système de justice du Canada soit juste, efficient, transparent et accessible pour tous.

Le Ministère a une fois de plus apporté son appui à bon nombre de priorités clés du gouvernement du Canada, comme le travail important et nécessaire qu'implique le renouvellement des relations du gouvernement avec les peuples autochtones. Ces efforts ont consisté notamment à soutenir le gouvernement dans son engagement de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, et à contribuer aux Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. Dans une autre étape importante vers l'avant, le Ministère a également contribué à l'élaboration d'une loi visant à accroître le rôle des peuples autochtones en matière d'examen et de surveillance de l'environnement.

Les travaux de transformation du système de justice pénale se poursuivent, et le Ministère a récemment mené à terme de vastes consultations publiques et publié un rapport intitulé « [Ce que nous avons entendu – Transformer le système de justice pénale du Canada<sup>i</sup>](#) ».

En outre, le Ministère a joué un rôle essentiel dans la rédaction de projets de loi visant à remédier aux retards dans le système de justice pénale, en réponse à la décision rendue en 2016 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. c. Jordan. Les modifications législatives proposées comprennent des réformes visant à réduire la surreprésentation des Autochtones et des populations vulnérables dans le système de justice pénale et à changer le mode de sélection des jurys, de sorte que ceux-ci soient plus représentatifs de la diversité de notre pays.

Le Ministère a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un cadre pour la légalisation et la réglementation stricte du cannabis, tout en s'efforçant d'améliorer davantage la détection de la conduite avec les facultés affaiblies et l'application des lois.



Je suis très fière du travail accompli par le Ministère pour lutter davantage contre la violence familiale et la violence faite aux femmes. Il a notamment proposé des mesures destinées à renforcer le cadre actuel de prévention du harcèlement et de la violence, y compris le harcèlement sexuel et la violence sexuelle, en milieu de travail, et proposé des mesures incluent dans le projet de loi de réforme du droit de la famille récemment déposé afin de résoudre la violence entre partenaires intimes.

Afin de m'appuyer dans mon rôle de procureur général du Canada, le Ministère continue de procéder à un examen de la stratégie du gouvernement en matière de litiges. Notre [rétrospective annuelle sur les litiges de 2017](#)<sup>ii</sup> met de l'avant certaines des positions que nous avons adoptées en 2017 et met l'accent sur nos quatre grands thèmes : réparer les erreurs du passé, maintenir notre engagement vis-à-vis des droits de la personne et la Charte, défendre notre sécurité nationale et intervenir devant les tribunaux dans l'intérêt public.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de politiques liées à l'administration de la justice, le personnel du Ministère a encore une fois apporté un appui considérable au gouvernement pour qu'il respecte son engagement de faire respecter la Constitution du Canada et la primauté du droit ainsi que ses objectifs stratégiques nationaux et internationaux.

Le Ministère a également poursuivi ses efforts de modernisation et de mise à profit accrue des progrès technologiques. Il a adopté une approche numérique d'abord qui accroît la capacité du Ministère de communiquer avec les Canadiens en ligne et ainsi de mieux répondre aux besoins du public.

Je tiens à remercier tous les employés du ministère de la Justice de leur dévouement à la fonction publique et de leur contribution à rendre le système de justice canadien plus efficace, juste et adapté aux diverses collectivités qu'il dessert.

*Gilakas'la.*

---

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

## Aperçu de nos résultats

Pour en savoir plus sur les plans, priorités et résultats atteints, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

### ► **Quels ont été les fonds utilisés?**

Dépenses réelles de 707 002 071 \$.

### ► **Quel était l'effectif?**

4 311 équivalents temps plein (ETP).

### ► **Résultats en bref**

Voici les principales réalisations du Ministère. Il a :

- soutenu l'engagement qu'a pris le gouvernement de répondre aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;
- présenté les Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et a appuyé l'élaboration du cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des Autochtones;
- favorisé un rôle accru pour les Autochtones en ce qui a trait au nouveau régime d'examen environnemental et de réglementation inclus dans les projets de loi C-68 (Loi sur les pêches) et C-69 (Loi sur l'évaluation d'impact);
- examiné la stratégie sur le contentieux du gouvernement, notamment en élaborant de nouvelles approches à l'égard des positions en matière de litiges, comme la reconnaissance du titre autochtone, le règlement à l'amiable et les solutions extrajudiciaires;
- achevé les consultations publiques sur la transformation du système de justice pénale et publié le rapport « Ce que nous avons entendu - Transformer le système de justice pénale du Canada » faisant suite aux consultations menées auprès des intervenants provinciaux et territoriaux;
- établi un cadre pour la légalisation, la réglementation stricte et l'accès restreint au cannabis pour les Canadiens (projet de loi C-45), y compris la réforme de la conduite avec facultés affaiblies (projet de loi C-46);
- présenté le projet de loi C-58 visant à accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État en apportant des modifications importantes à la Loi sur l'accès à l'information;
- présenté le projet de loi C-59 édictant la Loi sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, la Loi sur le commissaire au renseignement et la Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications;

- présenté le projet de loi C-75 pour s'attaquer au problème des retards dans le système de justice pénale, en réponse à la décision rendue par la Cour suprême du Canada en 2016 dans l'affaire R. c. Jordan;
- présenté et fait adopter la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre pour mettre en œuvre la tarification du carbone.
- l'adoption continue d'une approche de conception numérique dans le but de répondre aux besoins d'information du public.



## Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités

### Raison d'être

Le [ministère de la Justice](#)<sup>iii</sup> a pour mandat d'appuyer la double fonction de [ministre de la Justice et de procureur général du Canada](#)<sup>iv</sup>.

Dans le cadre du système fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste la [ministre de la Justice](#)<sup>v</sup> dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les jeunes), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère seconde également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes du gouvernement que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens et Canadiennes. Le Ministère fournit des services de consultation juridique au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux d'affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs et réglementaires.

### Mandat et rôle

Le ministère de la Justice a été officiellement créé en 1868, lorsque le Parlement a adopté la [Loi sur le ministère de la Justice](#)<sup>vi</sup>, laquelle énonce le rôle et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice joue trois rôles distincts auprès du gouvernement du Canada. Il agit à titre de :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes;
- fournisseur d'une gamme de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux; et
- organisme central chargé d'aider le ministre à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 311 employés équivalents temps plein exclusifs. 59 % des employés du ministère de la Justice travaillent dans la région de la capitale nationale. Les autres 41 % assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires répartis sur l'ensemble du territoire canadien.

Plus de la moitié des employés du Ministère sont des avocats. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment des analystes de politique, des parajuristes, des spécialistes des sciences sociales, des gestionnaires de programmes, des spécialistes des communications, du personnel des services administratifs et des agents financiers.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur le Ministère, veuillez consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les engagements énoncés dans la lettre de mandat pris par le Ministère sur le plan organisationnel, veuillez consulter la [lettre de mandat de la ministre](#)<sup>vii</sup>.

---

## Contexte opérationnel et principaux risques

### Contexte opérationnel

Le Ministère exerce ses activités dans un contexte en constante évolution et quelques facteurs clés influent particulièrement sur ses priorités et celles du gouvernement.

Des réalités démographiques continuent d'avoir une incidence sur l'accès à la justice et sur la prestation de programmes par le Ministère. La population canadienne vieillit, vit plus longtemps et se diversifie de plus en plus sur les plans culturel et linguistique. La population autochtone est plus jeune que l'ensemble de la population canadienne et, même si elle représente un segment de plus en plus important de la population nationale, elle est surreprésentée dans le système de justice pénale. L'interaction de facteurs tenant à la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la capacité, l'emplacement géographique, l'éducation et la diversité des soutiens sociaux signifie qu'il faut élaborer des approches politiques juridiques plus inclusives et mieux adaptées pour répondre aux divers enjeux, notamment ceux qui touchent les Autochtones et d'autres populations vulnérables.

Le Ministère tient compte de ces nouvelles réalités, comme en témoigne notamment son examen du système de justice pénale, qui cherche des moyens de réduire la surreprésentation des populations vulnérables dans le système de justice pénale. L'élaboration des politiques du Ministère et la prestation de services juridiques continuent d'être guidées par les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). On tient désormais compte de facteurs relatifs à la diversité dans les processus décisionnels, y compris les mémoires au Cabinet et la liste de contrôle standard du ministère de la Justice pour l'élaboration des politiques. Les progrès dans les domaines de la communication et de la gestion de l'information ont donné lieu à de nouvelles façons de communiquer et de travailler, mais ils ont créé, par le fait même des demandes et des pressions supplémentaires. Le ministère de la Justice a continué d'adopter des nouvelles technologies tout en veillant à ce qu'il soit prêt à réagir aux nouvelles exigences en matière de sécurité afin de protéger la vie privée et les renseignements. Le Ministère a continué de mettre en œuvre sa Stratégie de l'information au ministère de la Justice, y compris l'espace de travail numérique et d'autres innovations technologiques pour transformer les pratiques de travail actuelles dans l'ensemble de l'organisation.

Les Canadiens et Canadiennes s'attendent désormais à avoir accès aux services du gouvernement et à des renseignements 24 heures par jour et sept jours par semaine, par une multitude de modes de communication, y compris les médias sociaux. Pour satisfaire à cette demande, le Ministère a poursuivi la mise en place d'un environnement où les renseignements sont automatiquement accessibles et basé sur des approches numériques par conception pour le partage d'information et d'intégration numérique, offrant du contenu intégré sur les services du Ministère par divers moyens, dans le but de répondre au vaste éventail des besoins d'information du public. Parmi les exemples de ces moyens de communication, mentionnons les nouvelles sections web sur les projets de loi, du contenu en langage clair, des énoncés relatifs à la Charte, l'infographie, les médias sociaux ainsi que des diffusions sur Facebook concernant les activités ministérielles.

Les enjeux en matière de justice sont de plus en plus planétaires. Il est donc important de tenir compte du contexte de la justice à l'échelle mondiale pour actualiser et améliorer le système de

justice canadien et pour faire la promotion de la sécurité des Canadiens et des perspectives qui s'offrent au Canada. En 2017-2018, le Ministère a offert ses services pour la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux, élaboré des programmes de coopération juridique et fourni une aide technique juridique aux pays étrangers qui cherchent à réformer leur système de justice. Ce travail a contribué à la promotion de la démocratie, au respect des droits de la personne, à une gouvernance efficace et à la sécurité internationale.

## Principaux risques

La rapidité avec laquelle de nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent constitue une source constante d'incertitude et présente des défis sur le plan de l'adoption en temps opportun de politiques et de programmes pour y répondre. De plus, la vaste portée des enjeux juridiques et le caractère du système de justice canadien à plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants, y compris les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux, des organismes non gouvernementaux, des collectivités intéressées et des institutions internationales. La nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts peut parfois compromettre ces partenariats.

Pour gérer ces risques existants, le ministère de la Justice a poursuivi ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin d'acquérir les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour se retrouver aisément dans cet environnement politique complexe. Le Ministère a continué de suivre les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et de maintenir sa capacité de réaction stratégique, notamment en organisant régulièrement des séances de planification axées sur les politiques. Le Ministère a également continué de maintenir un dialogue étroit avec ses partenaires provinciaux et territoriaux. De plus, le Ministère a entrepris une stratégie délibérée de participation visant à atteindre une représentation différente et plus diversifiée des réseaux, des organisations et des représentants externes, comme en témoigne la participation active des organisations autochtones nationales à la table fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la justice et de la sécurité publique en septembre 2017 à Vancouver. Ce forum a permis d'entendre des experts sur les causes et les solutions possibles à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, les nouvelles questions liées à la justice, la façon dont ces questions pourraient être réglées et les lacunes dans les services.

La responsabilité qui incombe au Ministère de fournir au gouvernement fédéral des services juridiques efficaces et viables financièrement constitue également un sujet de préoccupation constant. Cette responsabilité comprend toujours un certain niveau d'incertitude puisque le travail juridique est de plus en plus complexe et multisectoriel et la pratique du droit n'est pas statique. Qui plus est, la charge de travail du Ministère est fortement influencée par les activités et les décisions des organisations clientes, lesquelles partagent la gestion des risques juridiques. Plus précisément, la demande de services juridiques peut évoluer en fonction des priorités établies par les clients et des divers risques auxquels ils sont exposés lorsqu'ils font la promotion de ces priorités. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile de répondre à ces changements en matière de besoins juridiques, les ministères essayant de contenir les dépenses liées aux services juridiques.

Pour contrer cette incertitude fondamentale, le Ministère a continué de se concentrer sur la planification concertée avec les clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les coûts des services juridiques et le rôle adéquat des avocats-conseils.

De plus, le Ministère a élaboré une nouvelle vision de la prestation de services juridiques axée sur : la fourniture d'évaluations des risques juridiques significatives; la promotion de partenariats stratégiques axés sur la collaboration avec les clients; la reconnaissance et l'acquisition d'expertise et la simplification du modèle de financement des services juridiques.

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p><b>Réactivité aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes</b> – Il y a un risque que la vaste portée et la grande complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un dialogue étroit avec les partenaires et les intervenants (p. ex. au moyen de consultations ciblées ou publiques).</li> <li>• Continuer de surveiller, d'étudier et d'analyser les tendances émergentes pour appuyer une planification prospective.</li> <li>• Organiser des séances périodiques de planification ministérielle afin de promouvoir la communication de renseignements et la prise en considération coordonnée d'enjeux stratégiques clés.</li> <li>• Continuer à préparer la relève par la gestion des connaissances et le perfectionnement professionnel et en matière de leadership.</li> <li>• Développer des capacités stratégiques</li> </ul>	<p><b>Programme 1.1</b> – Gestion responsable du cadre juridique canadien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> <li>• Collaborer avec d'autres ministères et mettre en œuvre rapidement les engagements de la lettre de mandat.</li> <li>• Revoir le système de justice pénale, notamment pour en améliorer l'efficacité et l'efficacité.</li> <li>• Veiller à ce que les droits et la vie privée des Canadiens soient respectés.</li> <li>• Légaliser et réglementer le cannabis.</li> <li>• Apporter des modifications au cadre juridique gouvernant la lutte contre le terrorisme.</li> </ul>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	supplémentaires en encourageant les employés à suivre la formation pertinente sur la consultation et la mobilisation.		
<p><b>Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes</b> – Il y a un risque que les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice puissent s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le dialogue et la collaboration avec les provinces et territoires, notamment aux échelons de la ministre et des sous-ministres.</li> <li>• Intensifier le dialogue avec les Canadiens par une consultation publique en ligne.</li> <li>• Maintenir et renforcer les relations avec les principaux partenaires (p. ex. organisations autochtones nationales, groupes autochtones autonomes et autres organisations autochtones reflétant divers points de vue).</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des projets de participation des intervenants pour l'élaboration de politiques et de programmes de financement.</li> <li>• Chercher des tribunes novatrices de collaboration.</li> </ul>	<p><b>Programme 1.1</b> – Gestion responsable du cadre juridique canadien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> <li>• Revoir le système de justice pénale notamment pour en améliorer l'efficacité et l'efficience.</li> <li>• Réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.</li> <li>• Collaborer avec d'autres ministères pour mettre en œuvre des mesures législatives sur l'aide médicale à mourir; la légalisation et la réglementation du cannabis et l'élaboration et la mise en application d'un cadre national de réconciliation dans la foulée de la Commission de vérité et réconciliation.</li> </ul>
<p><b>Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques</b> – Il y a un risque que les changements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les ministères et les organismes clients, incluant une planification commune pour satisfaire aux</li> </ul>	<p><b>Programme 2.1</b> – Programme des services juridiques au gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des modifications au cadre juridique gouvernant la lutte contre le terrorisme.</li> <li>• Mettre en œuvre les mesures législatives du</li> </ul>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>imprévus du volume ou de la nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements au titre de la gestion de la pratique du droit, puissent avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et financièrement viables.</p>	<p>priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le processus de recouvrement des coûts.</li> <li>• Collaborer avec les ministères et organismes clients pour prioriser les demandes et encourager les clients à utiliser les outils existants pour voir à ce que les services juridiques soient fournis au bon moment.</li> <li>• Élaborer une nouvelle vision de la prestation de services juridiques axée sur : la fourniture d'évaluations des risques juridiques significatives; la promotion de partenariats stratégiques axés sur la collaboration avec les clients; la reconnaissance et l'acquisition d'expertise et la simplification du modèle de financement des services juridiques.</li> </ul>		<p>projet de loi C-14 sur l'aide médicale à mourir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Légaliser et réglementer le cannabis.</li> <li>• Moderniser la Stratégie de cybersécurité du Canada.</li> <li>• Revoir le système de justice pénale.</li> <li>• Revoir les relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, et favoriser la réconciliation.</li> <li>• Favoriser le développement économique des Autochtones.</li> <li>• S'engager à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscaux.</li> <li>• Offrir des conseils juridiques et stratégiques dans les domaines de la vie privée et de l'accès à l'information.</li> <li>• Réviser la stratégie sur le contentieux du gouvernement en collaborant avec les ministères clients pour établir des positions à prendre lors de litiges.</li> </ul>





## Résultats : ce que nous avons accompli

### Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer que le système de justice canadien soit équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique est une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, ultimement, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

#### Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

##### Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, le bijuridisme, les droits de la personne, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait au système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

##### Résultats

En 2017-2018, le Ministère a assuré la promotion d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible grâce à la coordination et à la collaboration avec divers intervenants dans l'élaboration et la mise en œuvre de réformes législatives, d'options stratégiques et d'initiatives.

Dans sa gestion du cadre juridique canadien, le Ministère s'est efforcé de réaliser trois priorités organisationnelles : assurer la sécurité des Canadiens en transformant le système de justice pénale, faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et renforcer la gouvernance, les droits de la personne et la primauté du droit.

##### Assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale

Le Ministère a poursuivi son examen du système de justice pénale pour s'assurer que la législation respecte les normes les plus élevées d'équité, d'impartialité et de respect de la primauté du droit. Le ministère de la Justice a réalisé plusieurs activités de mobilisation à l'appui de l'examen du système de justice pénale, y compris des consultations auprès des intervenants provinciaux et territoriaux qui ont mené à la présentation du projet de loi C-75, ainsi que la

conclusion des tables rondes (rapport intitulé [Ce que nous avons entendu - Transformer le système canadien de justice pénale](#)<sup>viii</sup> publié en mars 2018) et des consultations publiques (rapport qui sera publié en 2018-2019). Le Ministère a également mené le [Sondage national sur la justice](#)<sup>ix</sup> (recherche sur l'opinion publique concernant les points de vue des Canadiens sur le système de justice pénale) et un projet de mobilisation des jeunes (discussions et collecte de données sur les points de vue des jeunes Canadiens sur le système de justice pénale). Jusqu'à maintenant, l'examen a permis de cerner un certain nombre de secteurs d'intérêt prioritaire, notamment la surreprésentation dans le système judiciaire, la justice réparatrice, l'amélioration des données et de l'information, la nécessité de favoriser une approche intégrée avec d'autres systèmes sociaux et la réforme des institutions et du droit. Un rapport qui résumera les importants travaux d'examen réalisés à ce jour sera publié à la fin de 2018, ce qui donnera à la ministre l'occasion de faire part de ses réflexions sur les domaines où une transformation s'impose.

Pour favoriser la mise en œuvre de la loi sur l'aide médicale à mourir, le ministère de la Justice a continué d'appuyer le gouvernement du Canada pour encadrer le recours à l'aide médicale à mourir et pour en rendre compte. Le 16 décembre 2017, le gouvernement du Canada a publié un projet de règlement dans la partie I de la Gazette du Canada, ce qui constitue une étape importante en vue de la création d'un système fédéral de surveillance pancanadien de l'aide médicale à mourir.

De plus, le Ministère a appuyé la ministre de la Justice en vue de l'établissement d'un cadre pour la légalisation, la réglementation stricte et l'accès restreint au cannabis pour les Canadiens et les réformes connexes de la conduite avec facultés affaiblies. Le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer le cheminement législatif du projet de loi C-45 (Loi sur le cannabis) et a dirigé l'élaboration du projet de loi C-46 présenté par la ministre de la Justice, qui comprenait des réformes sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. À cette fin, le Ministère consulte régulièrement le Secrétariat sur la légalisation et la réglementation du cannabis de Santé Canada et assure une étroite collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux par l'entremise des réunions du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires sur la légalisation et la réglementation du cannabis.

### Favoriser la réconciliation

Le Ministère a continué à appuyer la priorité du gouvernement qui consiste à favoriser la réconciliation et à renouveler la relation de nation à nation, la relation de la Couronne et des Inuits et la relation de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones, ces relations étant axées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. En collaboration avec le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et le Bureau du Conseil privé, le Ministère a fait avancer les réponses à un certain nombre d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et a participé à la présentation de [comptes rendus publics](#)<sup>x</sup> sur ces démarches. En particulier, le ministère de la Justice a créé un sous-comité du Groupe de travail sur la justice autochtone pour appuyer l'établissement de rapports coordonnés sur les appels à l'action. Le Ministère a appuyé le développement du [projet de loi C-262](#)<sup>xi</sup>, qui vise à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

De plus, le Ministère a contribué à la poursuite de la révision des lois et des politiques pour s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne, notamment en soutenant les mécanismes bilatéraux permanents et l'élaboration d'un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones. Dans le cadre de ses activités courantes, le Ministère a appuyé la ministre de la Justice dans son travail à titre de présidente du Groupe de travail des ministres sur l'examen des lois et des politiques relatives aux peuples autochtones. La sous-ministre de la Justice a également coprésidé le Groupe de travail des sous-ministres sur la réconciliation.

Le Ministère a également travaillé à l'élaboration d'une interprétation et d'une application pratique des [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)<sup>xii</sup>. Le Ministère a élaboré de nouvelles approches à l'égard des positions en matière de litiges complexes, comme la reconnaissance du titre autochtone, l'identification de dossiers se prêtant à un règlement à l'amiable ou à d'autres mesures extrajudiciaires. Le Ministère a également contribué à favoriser un rôle accru pour les Autochtones en ce qui a trait à la Loi sur les pêches modifiée et au nouveau régime d'examen environnemental et de réglementation prévu par les projets de loi C-68 et C-69.

En outre, le Ministère a collaboré avec Sécurité publique Canada à l'élaboration du Plan d'action stratégique visant à réduire la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale en tant que victimes/survivants et accusés/délinquants. Cette approche globale est essentielle pour parvenir à une réduction systémique, à moyen et à long terme de la surreprésentation. Le projet de loi C-75 comprend des réformes visant à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et à rendre le processus de sélection des jurés plus inclusif pour les Autochtones.

Enfin, dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faciliter la création et la mise en œuvre d'[Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles](#)<sup>xiii</sup> afin de répondre aux besoins d'information des familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. De plus, le ministère de la Justice a collaboré avec des partenaires fédéraux et communautaires autochtones pour appuyer la prestation aux familles de services spécialisés adaptés à la culture dans le cadre de l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)<sup>xiv</sup>.

#### Renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit

Le ministère de la Justice a continué d'appuyer une magistrature solide, indépendante, méritoire et diversifiée, ainsi qu'un appareil judiciaire équitable, efficace et accessible qui répond aux besoins des Canadiens. En 2017-2018, le ministère de la Justice s'est régulièrement entretenu avec des interlocuteurs et des entités judiciaires clés afin de comprendre les préoccupations de la magistrature et des tribunaux et d'y répondre, et de fournir un soutien approprié. Dans le budget de 2017, le gouvernement a présenté et le Parlement a adopté les modifications législatives nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2015. Le gouvernement a également pris des mesures pour simplifier et accélérer le paiement des pensions judiciaires non discrétionnaires. Il a également continué de

peaufiner les propositions visant à réformer le processus disciplinaire fédéral de la magistrature afin d'en accroître l'ouverture, la transparence, l'équité, l'opportunité et la rentabilité, tout en préservant l'indépendance de la magistrature. L'exercice 2017-2018 a également vu la mise en œuvre complète des réformes du processus de nomination des juges des cours supérieures annoncées en octobre 2016. Le gouvernement a procédé à 100 nominations à la cour supérieure, dont la moitié étaient des femmes, quatre étaient autochtones et 16 s'identifiaient comme membres d'une minorité visible, ou de la communauté LGBTQ2 ou comme personne handicapée.

Afin d'améliorer l'accès au système de justice familiale pour tous les particuliers et les familles, le ministère de la Justice a écrit à toutes les provinces et tous les territoires, au printemps 2017, pour les inviter à présenter des demandes officielles de création ou d'expansion des tribunaux unifiés de la famille. Le Ministère a ensuite travaillé avec les provinces et territoires intéressés tout au long de l'été et de l'automne 2017 pour mettre la dernière main à leurs propositions. Cette mesure est l'une des nombreuses initiatives qui ont fait l'objet de l'ACS+ pour s'assurer que les activités du Ministère contribuent à favoriser l'obtention de résultats pour divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre, y compris ceux des communautés historiquement vulnérables, comme les femmes autochtones et leurs enfants. Le budget de 2018 a annoncé le financement de 39 nouveaux postes au Tribunal unifié de la famille en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les dispositions législatives créant les nouveaux postes ont été insérées dans la Loi n° 1 d'exécution du budget 2018 et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le Ministère a également fourni son appui constant au ministère du Patrimoine canadien pour l'aider à rétablir une version modernisée du Programme de contestation judiciaire conformément à l'annonce faite en février 2017. Ce programme vise à défendre les droits et libertés de tous les Canadiens en leur fournissant un soutien financier afin qu'ils aient accès aux tribunaux pour des causes types d'importance nationale dans les domaines des droits linguistiques officiels et des droits de la personne au Canada. L'Université d'Ottawa a été choisie pour administrer ce programme, ce qui lui permet d'exercer ses activités de façon autonome.

De plus, pour favoriser la transparence et pour mieux faire connaître la Charte canadienne des droits et libertés, le Ministère a publié sur son site Web « [Charterpedia](#)<sup>xv</sup> », une Charte annotée qui recense et explique la jurisprudence de principe qui interprète et applique la Charte. Le Ministère a également fait connaître la Charte canadienne des droits et libertés au moyen d'une campagne sur les médias sociaux et la tenue d'événements spéciaux pour marquer le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Charte.

Le Ministère a appuyé le dépôt par la ministre, en 2017-2018, d'un projet de loi visant à abroger les dispositions inconstitutionnelles du Code criminel et à modifier la Loi sur le ministère de la Justice pour exiger que chaque projet de loi émanant du gouvernement fasse l'objet de la part de la ministre de la Justice d'un énoncé de ses incidences possibles sur la Charte (« énoncé concernant la Charte ») (projet de loi C-51). À ce jour, le Ministère a rédigé près de 20 énoncés concernant la Charte, qui ont été déposés au Parlement.

Dans le domaine des politiques en matière de droits de la personne, le Ministère a respecté l'engagement du gouvernement de renforcer la protection juridique des Canadiens transgenres et

de diverses identités de genre contre la discrimination et les crimes haineux, avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-16 en juin 2017. Le Ministère a également appuyé Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité (projet de loi C-81). Cette loi devrait faire progresser considérablement les droits de la personne dans les domaines de compétence fédérale. Le ministère de la Justice a également fourni des services de soutien juridique à EDSC, au Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi qu'à Condition féminine Canada dans l'élaboration d'un régime d'équité salariale proactif pour les milieux de travail sous réglementation fédérale. Le Ministère a notamment dirigé la planification et la tenue d'une conférence des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne en décembre 2017, la première depuis 1988.

Pour favoriser un gouvernement ouvert et transparent, le Ministère a fourni un appui stratégique à l'examen par le gouvernement de la Loi sur l'accès à l'information. En juin 2017, le gouvernement a déposé le projet de loi C-58, qui vise à accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État en apportant des modifications importantes à la Loi sur l'accès à l'information et à d'autres lois. Parmi les modifications proposées, mentionnons un régime de publication proactive applicable au Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada, au Service administratif des tribunaux judiciaires et au Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. Le ministère de la Justice a continué d'appuyer l'élaboration des réformes relatives à la protection des renseignements personnels dans le secteur public, y compris l'examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour promouvoir la cause des droits de la personne à l'échelle internationale, le Ministère a participé aux préparatifs de l'Examen périodique universel du Canada devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, dont la ministre de la Justice était chef de délégation en mai 2018. Un soutien a été fourni pour la présentation des rapports du Canada en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (avril 2017) et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (août 2017). Le ministère de la Justice a également fait progresser les travaux nécessaires pour déterminer si le Canada deviendra partie à trois autres traités sur les droits de la personne : le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

#### Autres initiatives en cours

En 2017-2018, le Ministère a continué d'aider les victimes d'actes criminels en mettant en œuvre la troisième année du [Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones](#)<sup>xvi</sup> (2015-2020). La Stratégie fédérale d'aide aux victimes, les initiatives stratégiques et le financement de projets ont fourni des services aux victimes pour les familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées afin d'élaborer et de fournir des services adaptés à la culture des victimes autochtones d'actes criminels.

Le [Programme des avocats spéciaux](#)<sup>xvii</sup> a continué d'appuyer l'équité et la primauté du droit dans deux instances introduites en vertu de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)<sup>xviii</sup>

dans lesquelles un avocat spécial a été nommé. De plus, des possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes aux avocats spéciaux en finançant leur participation à une conférence organisée par la Cour fédérale. Il incombe au Ministère d'assurer l'accessibilité d'une liste de personnes (avocats du secteur privé indépendants du gouvernement) qui peuvent être nommées par la Cour à titre d'avocat spécial lors de procédures liées à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le Ministère veille à ce que des ressources et un soutien administratif adéquats soient fournis à ces avocats.

Le Ministère a également poursuivi la mise en œuvre des engagements du gouvernement en matière de consultation des intervenants sur les questions de sécurité nationale dans le cadre des travaux de la Table ronde transculturelle. Pour donner suite à son engagement de modifier les éléments problématiques de la Loi antiterroriste de 2015 (ancien [projet de loi C-51<sup>xix</sup>](#)), le gouvernement a déposé [le projet de loi C-59<sup>xx</sup>](#), Loi concernant les questions de sécurité nationale, le 20 juin 2017.

Le Ministère a continué d'élaborer des politiques et des lois au besoin et d'appuyer diverses initiatives de lettres de mandat des ministres et d'autres priorités. Le ministère de la Justice a également appuyé l'élaboration de plusieurs projets de loi en 2017-2018, notamment :

- [le projet de loi C-45<sup>xxi</sup>](#) la Loi sur le cannabis;
- [le projet de loi C-46<sup>xxii</sup>](#) réformant la conduite avec les facultés affaiblies;
- [le projet de loi C-51<sup>xxiii</sup>](#) supprimant certaines dispositions inconstitutionnelles et renforçant les dispositions sur les agressions sexuelles;
- [le projet de loi C-66<sup>xxiv</sup>](#) concernant la radiation des condamnations constituant des injustices historiques;
- [le projet de loi C-71<sup>xxv</sup>](#) concernant les armes à feu;
- [le projet de loi C-74<sup>xxvi</sup>](#) créant un régime d'accords de réparation des actes répréhensibles commis par les fonctionnaires;
- [le projet de loi C-75<sup>xxvii</sup>](#) réforme visant à corriger les délais dans le système de justice pénale (par ex. cautionnement, enquête préliminaire, violence chez les partenaires intimes). Il intègre par ailleurs des réformes déjà introduites par le [projet de loi C-28<sup>xxviii</sup>](#) (suramende compensatoire), [le projet de loi C-38<sup>xxix</sup>](#) (traite de personnes) et le [projet de loi C-39<sup>xxx</sup>](#) (dispositions inconstitutionnelles du Code criminel).

### Évaluations

Le ministère de la Justice a effectué une série d'évaluations dans le but de maximiser l'efficacité et l'efficacités des activités et des programmes ministériels.

L'[Évaluation du Programme pour l'application de la Loi sur les contraventions<sup>xxxi</sup>](#) a été réalisée en mars 2017 et a évalué la pertinence du programme en examinant à la fois la Loi et le fonds établi pour l'application de cette loi. Dans l'ensemble, l'évaluation a confirmé que le Programme était harmonisé avec les priorités du gouvernement fédéral et qu'il favorisait les objectifs stratégiques du ministère de la Justice.

Le Ministère a réalisé en mars 2017 l'[Évaluation de la Section des programmes juridiques internationaux<sup>xxxii</sup>](#) qui s'est penchée sur la pertinence et l'utilité du programme, ainsi que sur son

harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui concerne le renforcement de la primauté du droit dans les pays et les régions cibles partout dans le monde. L'évaluation a conclu que la Section des programmes juridiques internationaux appuie le développement du secteur de la justice internationale, qu'elle fournit une aide technique de gouvernement à gouvernement, conformément à l'expertise juridique du Canada et qu'elle est conforme à l'approche pangouvernementale du gouvernement du Canada visant à promouvoir les valeurs démocratiques du Canada et à renforcer la primauté du droit.

L'Évaluation de l'Initiative sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles<sup>xxxiii</sup> a eu lieu en juin 2017. Elle a confirmé que l'Initiative s'harmonise avec les priorités du ministère de la Justice et du gouvernement fédéral, y compris la prestation d'une formation pertinente pour aider à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

### Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.	Classement international du Canada quant à l'équité du système de justice.	10 <sup>e</sup> <sup>1</sup>	mars 2018	5 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>

<sup>1</sup> La cible de rendement du Ministère est d'atteindre le dixième rang ou mieux pour le Canada dans un classement international (source : World Competitiveness Yearbook).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart de 2017-2018 (réel moins prévu)
385 118 141	385 118 141	434 873 804	423 821 524	38 703 383*

\* L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par la réception de financement dans le cadre du processus de budget supplémentaire des dépenses de 2017-2018 pour le Fonds canadien de justice familiale, l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés et le Fonds du Programme de justice autochtone.



## Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP réels 2017-2018	Écart de 2017-2018 (réel moins prévu)
254	243	-11

On peut obtenir des renseignements sur les programmes de niveau inférieur du ministère de la Justice en consultant le [site Web du Ministère](#)<sup>xxxiv</sup> et l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxxv</sup>.

## Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

### Description

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#)<sup>xxxvi</sup> (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes- à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à sensibiliser davantage tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes aux problèmes systémiques, et il fournit des recommandations à ce sujet et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants qui s'adressent à elles; il traite les plaintes des victimes à l'égard du respect des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#),<sup>xxxvii</sup> il fait connaître les besoins et préoccupations des victimes et les lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris la Charte canadienne des droits des victimes et les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

### Résultats

Puisque le BOFVAC est exclu du cadre de gouvernance du Ministère, les renseignements concernant les activités menées au cours d'un exercice donné sont habituellement communiqués dans le rapport annuel du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Pour de plus amples renseignements au sujet de ses activités, veuillez consulter le [site web](#)<sup>xxxviii</sup> du BOFVAC.



Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels.	Pourcentage de recommandations du BOFVAC soumise et reconnues ou mises en œuvre.	100	mars 2018	Veillez consulter le site web du BOFVAC.
Les intervenants ont accès à des renseignements exacts et pertinents sur le BOFVAC et ses activités.	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés- à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année.	100	mars 2018	Veillez consulter le site web du BOFVAC.
	Pourcentage d'augmentation des visites sur le site Web du BOFVAC par rapport à l'année précédente.	5	mars 2018	Veillez consulter le site web du BOFVAC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorizations utilisées) 2017-2018	Écart de 2017-2018 (réel moins prévu)
1 312 105	1 312 105	1 335 012	1 201 148	-110 957

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP réels 2017-2018	Écart de 2017-2018 (réel moins prévu)
9	9	0

## Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#)<sup>xxxix</sup>, le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de haute qualité au gouvernement fédéral, ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la Loi, le ministre est désigné juriconsulte du [Conseil privé de Sa Majesté](#)<sup>xl</sup> et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Le paragraphe 4.1 de la Loi impose au ministre d'examiner tous les projets de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par le gouvernement et, en application de la [Loi sur les textes réglementaires](#),<sup>xli</sup> tous les règlements présentés par le gouvernement, en vue de vérifier si certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec la [Charte canadienne des droits et libertés](#)<sup>xlii</sup>. En outre, en vertu de l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Justice, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

### Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

#### Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et des services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

#### Résultats

Grâce à ce programme, le Ministère a continué à soutenir la prestation de services juridiques de haute qualité pour faire avancer de nombreuses priorités gouvernementales dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

#### Affaires économiques

En 2017-2018, le Ministère a contribué à la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir une croissance économique durable, la circulation sécuritaire des personnes et des biens, la création d'emplois et une prospérité généralisée. Parmi les initiatives prises, mentionnons les mesures

prises en vue d'éliminer les obstacles au commerce canadien entre les provinces et les territoires et avec les partenaires commerciaux étrangers. Le Ministère a également appuyé la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain, ainsi que les pourparlers exploratoires sur les accords commerciaux avec la Chine.

De plus, le ministère de la Justice a appuyé les investissements dans les infrastructures et la création de la Banque d'infrastructure par l'entremise du plan Investir au Canada, qui continuera de faire du Canada une destination de plus en plus importante pour les entreprises mondiales. Le ministère de la Justice a également aidé Innovation, Sciences et Développement économique Canada à faire progresser le Programme d'innovation, en aidant les entreprises canadiennes à accroître leurs activités commerciales et à tirer parti des accords commerciaux et du commerce intérieur modernisé. Le Ministère a continué de fournir des conseils juridiques concernant les acquisitions complexes de grande valeur, comme l'acquisition d'avions de chasse et la stratégie nationale de construction navale.

Le Ministère a également fourni un soutien juridique pour l'examen des pratiques de vente au détail ainsi que pour l'examen quinquennal des lois régissant les institutions financières, y compris la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances. Les services juridiques ont contribué à la création d'un nouveau cadre sur les droits d'accise pour les produits du cannabis.

En vue de mettre en œuvre le plan du gouvernement du Canada en matière d'intendance de l'environnement, des services de consultation juridique ont été fournis concernant les modifications proposées à la Loi sur les pêches (projet de loi C-68) et les modifications législatives proposées au régime d'examen et de surveillance de l'environnement (projet de loi C-69). Comme nous l'avons déjà mentionné, ce nouveau régime d'examen environnemental et de réglementation prévoit un rôle accru pour les peuples autochtones. Le Ministère a également contribué à l'adoption de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre afin de mettre en œuvre le cadre réglementaire fédéral sur la tarification du carbone (projet de loi C-74).

Par son travail juridique, le Ministère a appuyé le développement économique des peuples autochtones dans diverses initiatives des clients, comme les grands projets de mise en valeur des ressources ainsi que de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations. Le Ministère a fourni des services juridiques intégrés pour l'élaboration de réformes aux politiques sur les revendications particulières, la politique sur les droits inhérents et le renouvellement de la [Politique sur les revendications territoriales globales](#)<sup>xliiii</sup>, ainsi que pour le processus des traités de la Colombie-Britannique. En 2017-2018, 47 avis juridiques d'évaluation des revendications particulières ont été rédigés et 31 règlements de revendications ont été négociés pour un montant total de plus de 1,1 milliard de dollars. Le ministère de la Justice a contribué à plus de 40 revendications territoriales globales en cours et à l'établissement d'un nombre croissant de tables de discussion sur la reconnaissance des droits des Autochtones et l'autodétermination.

Le Ministère a appuyé la priorité du gouvernement en matière de sécurité frontalière afin d'assurer la circulation sécuritaire et légitime des personnes, des biens et des services (comme le contrôle des passagers et le prédédouanement dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière). Le ministère de la Justice a également collaboré avec Immigration, Réfugiés et

Citoyenneté Canada (IRCC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour mettre en œuvre la Stratégie en matière de compétences mondiales, notamment en faisant en sorte que l'admission accélérée réponde mieux aux besoins économiques du Canada et en mettant en œuvre l'autorisation de voyage électronique. Des services juridiques ont été fournis pour aider l'IRCC à faire face à la migration irrégulière de personnes des États-Unis vers le Canada, y compris les demandeurs d'asile. Le Ministère a apporté son aide pour les questions techniques, telles que l'examen de l'inadmissibilité des travailleurs migrants en raison de la demande de services sociaux et de santé. De plus, des conseils continus ont été fournis en ce qui concerne d'autres questions d'immigration, comme la détention des immigrants et les accords sur les tiers pays sûrs.

Le ministère de la Justice a continué d'appuyer le cadre de réglementation de la salubrité des aliments et le renforcement de la surveillance de la salubrité et de la sécurité du transport des marchandises dangereuses. Le Ministère a également contribué à la mise en œuvre d'un nouveau cadre stratégique pluriannuel pour l'agriculture, ainsi qu'aux initiatives gouvernementales liées à l'alimentation et à l'agriculture, notamment la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada.

### Affaires sociales

Dans le domaine des affaires sociales, le Ministère a continué de fournir des services juridiques pour appuyer les priorités clés du gouvernement en matière de sécurité publique, y compris les réformes de la Loi antiterroriste de 2015, la création d'un comité législatif de parlementaires chargé de revoir le travail des organismes de sécurité nationale, ainsi que la réforme du contrôle des armes à feu. Le ministère de la Justice a appuyé ses ministères clients en renouvelant la stratégie canadienne sur la cybersécurité. Le Ministère a également continué à collaborer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de la Santé en vue de l'adoption de la Loi sur le cannabis (projet de loi C-45) et de ses règlements d'application.

Le Ministère a assuré des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones en vue de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (en fonction de l'article 35<sup>xliv</sup> de la Loi constitutionnelle de 1982) et de la poursuite de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de l'examen du système de justice pénale. Le Ministère a également collaboré avec la ministre du Patrimoine canadien pour promouvoir, préserver et améliorer les langues et la culture autochtones en appuyant les travaux consultatifs et préparatoires relatifs à la législation sur les langues autochtones. De plus, une entente sur l'éducation a été négociée avec 23 Premières nations de l'Union des Indiens de l'Ontario, et une loi a été déposée au Parlement pour donner effet à l'entente. Une expertise juridique a également été fournie dans le cadre de la négociation d'une entente de principe avec les Premières nations signataires du Traité no 1 concernant les casernes Kapyong (terres déclassées du ministère de la Défense nationale à Winnipeg), qui a le potentiel de contribuer à la reconstitution d'une grande nation et qui peut servir d'éclaireur en fournissant des renseignements importants pour éclairer le processus stratégique d'aliénation des terres du Canada. De plus, le Ministère a travaillé à la modification de la Loi sur les Indiens pour corriger les dispositions discriminatoires en matière d'inscription. Enfin, une expertise juridique a été fournie sur environ 35 demandes d'instructions relatives à la Convention de règlement relative

aux pensionnats indiens afin de s'assurer que les objectifs de réconciliation étaient pris en compte de façon appropriée dans toutes les décisions prises dans ces cas.

Pour appuyer les travailleurs et les employeurs, le Ministère a fourni des services juridiques à Emploi et Développement social Canada afin de mieux harmoniser le régime d'assurance-emploi avec les réalités du marché du travail d'aujourd'hui, notamment en réduisant le délai de carence de deux semaines à une semaine. De plus, il y a eu le dépôt du projet de loi C-65 visant à modifier le Code canadien du travail afin de renforcer le régime visant à prévenir le harcèlement et la violence dans les lieux de travail, notamment le harcèlement et la violence qui sont de nature sexuelle. Le Ministère a également appuyé l'initiative [Accessibilité Canada](#)<sup>xlv</sup> et travaille à l'élaboration d'une loi sur l'accessibilité afin d'assurer la pleine participation des personnes handicapées.

### Affaires internationales

En 2017-2018, le ministère de la Justice a participé à diverses initiatives dans le domaine des affaires internationales, notamment la lutte contre le terrorisme, la mise en œuvre d'un nouveau programme de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi que des mesures d'extradition et d'entraide juridique qui sont conformes aux valeurs canadiennes et qui concilient les droits et la sécurité. Le Ministère a joué un rôle important dans l'avancement de travaux visant à donner un nouveau souffle à la diplomatie canadienne et au leadership du pays à l'égard de grandes questions internationales et au sein des organismes multilatéraux, en faisant la promotion des valeurs de gouvernance transparente et responsable et du respect de la diversité et des droits de la personne, y compris ceux des femmes et des réfugiés. Ce travail comprenait la promotion de la nouvelle politique d'aide internationale pour le Canada qui comprend l'application d'une approche féministe pour éradiquer la pauvreté et bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère.

Tout au long de 2017-2018, le Ministère a fourni des services juridiques pour faire progresser le commerce international et l'investissement, y compris un soutien en matière de litiges concernant les différends avec les États-Unis sur le bois d'œuvre et Bombardier, un soutien juridique et la conduite de négociations commerciales comme la conclusion de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et des conseils juridiques sur les répercussions de nombreuses initiatives gouvernementales importantes en matière de droit commercial international.

En collaboration avec Affaires mondiales Canada, Le Ministère a joué un rôle important dans l'avancement de travaux concernant de grandes questions internationales en matière de droits de la personne, notamment dans le cadre d'activités faisant la promotion de l'égalité des genres, de la lutte contre la violence faite aux femmes et l'égalité en faveur de la communauté LGBTQ2. Le ministère de la Justice a également offert son appui pour l'Examen périodique universel du Canada et la présentation des rapports du Canada aux Nations Unies portant sur les droits des personnes handicapées et l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que l'avancement des travaux sur la ratification éventuelle par le Canada d'autres traités sur les droits de la personne.

En outre, le ministère de la Justice a rédigé des règlements imposant des régimes de sanctions économiques contre la Corée du Nord, la Syrie et le Venezuela.

### Affaires gouvernementales

En 2017-2018, le ministère de la Justice a appuyé de nombreuses initiatives liées aux affaires gouvernementales, comme la prestation de services juridiques pour la négociation des conventions collectives de la fonction publique fédérale et la modification des lois et règlements sur les régimes de retraite privés et publics. Le ministère de la Justice a également aidé la Gendarmerie royale du Canada à mettre en œuvre la Loi sur l'amélioration de la responsabilisation de la Gendarmerie royale du Canada et le [projet de loi C-7](#)<sup>xlvi</sup>. De plus, le Ministère a continué d'appuyer [l'Initiative horizontale sur les langues officielles](#)<sup>xlvii</sup> dirigée par Patrimoine canadien.

Grâce à la prestation de services en droit fiscal, le Ministère a aidé l'Agence du revenu du Canada (ARC) à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal. Le Ministère a défendu la position du gouvernement dans plus de 8 000 dossiers de contentieux en matière fiscale. Le ministère de la Justice a également aidé l'ARC dans ses efforts continus pour lutter contre l'évasion fiscale, lutter contre l'évitement fiscal et renforcer le recouvrement des créances impayées. De plus, le ministère de la Justice a appuyé les efforts de l'ARC pour réduire son arriéré de dossiers à la suite d'une vérification par le Bureau du vérificateur général des oppositions en matière d'impôt sur le revenu.

Le Ministère a poursuivi l'examen de la stratégie du gouvernement du Canada en matière de litiges en mettant l'accent sur le respect de la Charte canadienne des droits et libertés, la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la prise de décisions conformes aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes. Afin de reconnaître et de protéger les droits et libertés des Canadiens, le gouvernement du Canada a résolu ou a mis fin à des litiges fondés sur la Charte dans plusieurs affaires importantes liées à la santé des Autochtones, à la citoyenneté, à l'immigration et aux réfugiés, aux litiges en matière pénale et aux droits des travailleurs. Dans d'autres cas, le gouvernement du Canada a mis en œuvre des solutions politiques et législatives pour résoudre les contestations fondées sur la Charte. De plus, un certain nombre d'affaires importantes ont été abandonnées lorsque l'on a conclu que suite au litige irait à l'encontre des valeurs canadiennes. Par exemple, dans le cadre des nombreuses activités du gouvernement liées aux excuses présentées par le premier ministre au nom du gouvernement du Canada aux personnes LGBTQ2+ pour harcèlement systémique et discrimination dans la fonction publique et les Forces armées canadiennes, le procureur général du Canada (PGC) a aidé à négocier une entente de principe en vue de régler un recours collectif mettant en cause de nombreux fonctionnaires et militaires touchés.

Il est important de noter que les [Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)<sup>xlviii</sup> ont façonné la manière dont le gouvernement gère les litiges impliquant les peuples autochtones, y compris la manière dont les arguments juridiques sont formulés et articulés, la nature des défenses avancées et la promotion d'un règlement rapide des litiges et d'un recours ciblé aux processus de règlement avec les clients. Par exemple, le ministère de la Justice, en partenariat avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, a négocié une entente de principe pour bon nombre des personnes touchées par la « rafle des années soixante » afin de régler de multiples recours collectifs, notamment dans l'affaire *Brown c. PGC*, *Meeches et autres c. PGC* et d'autres. Ce règlement est une reconnaissance du traumatisme et des préjudices causés par les actions passées du gouvernement.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de grande qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire sur une échelle de 10 points	8	avril 2020	Consultation : 8,8 <sup>1</sup> Contentieux : 8,5 <sup>1</sup> Services législatifs : 8,6 <sup>1</sup> Réglementaire : 7,9 <sup>1</sup>	Consultation : 8,5 <sup>2</sup> Contentieux : 8,3 <sup>2</sup> Services législatifs : s/o <sup>3</sup> Réglementaire : s/o <sup>3</sup>	Consultation : 8,4 <sup>2</sup> Contentieux : 8,3 <sup>2</sup> Services législatifs : 8,5 <sup>2</sup> Réglementaire : 8,5 <sup>2</sup>
	Taux moyen de satisfaction des clients quant au rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de service en matière de prestation de services juridiques, sur une échelle de dix points	8	avril 2020	Réactivité/ Accessibilité : 8,9 <sup>1</sup> Utilité : 8,6 <sup>1</sup> Respect des délais : 8,5 <sup>1</sup>	Réactivité/ Accessibilité : 8,7 <sup>2</sup> Utilité : 8,4 <sup>2</sup> Respect des délais : 8,2 <sup>2</sup>	Réactivité/ Accessibilité : 8,6 <sup>2</sup> Utilité : 8,0 <sup>2</sup> Respect des délais : 7,9 <sup>2</sup>
Les intérêts de l'État sont représentés devant les tribunaux, notamment administratifs	Pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	avril 2017	79 <sup>4</sup>	80 <sup>4</sup>	81 <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle III du Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques du Ministère de la Justice (2016-2017 et 2017-2018). Un rapport ministériel final sera terminé à l'automne 2020.



<sup>2</sup> Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle III du Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques du Ministère de la Justice (2016-2017). Un rapport ministériel final sera terminé à l'automne 2020. Puisque l'Enquête a seulement recommencé en 2016-2017, les résultats du cycle II (2009-2012) reposent sur les résultats des années 2014-2015 et 2015-2016.

<sup>3</sup> Le nombre de répondants était insuffisant pour présenter les résultats de ce service.

<sup>4</sup> Tous les litiges réglés sont inclus dans les résultats favorables du point de vue de la Couronne.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réelles moins prévues) 2017-2018
195 920 770	195 920 770	202 149 802	186 330 788	-9 589 982*

\*L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par les dépenses prévues, liées aux paiements de compensation rétroactifs résultant de l'expiration de la convention collective du groupe LP (praticiens du droit) qui ne s'est pas matérialisée en 2017-2018. La convention collective a été signée le 10 juillet 2018.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP réels 2017-2018	Écart (réelles moins prévues) 2017-2018
3 089	3 079	-10

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice](#)<sup>xlix</sup> et dans l'[InfoBase du SCT](#).<sup>l</sup>

## Services internes

### Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.



## Résultats

En 2017-2018, un certain nombre d'initiatives et de services internes ont contribué à l'avancement des priorités de gestion à l'échelle de la fonction publique et à l'atteinte par le Ministère de l'excellence en affaires et en droit.

Pour s'assurer que le Ministère continue de disposer de l'effectif adéquat doté des compétences appropriées, le ministère de la Justice a mis en place des stratégies pour repérer, recruter, perfectionner et maintenir en poste les personnes possédant les compétences clés. À cette fin, il a notamment mis en œuvre une approche nationale de dotation collective afin d'améliorer l'efficacité, d'accroître la mobilité interne, de préparer la planification de la relève et de simplifier les processus de dotation. Le Ministère a également amélioré son programme de gestion des compétences à l'intention des employés en continuant de mettre l'accent sur les discussions collectives et les comités d'examen, en plus de poursuivre ses efforts pour améliorer les processus et les outils de discussion de carrière. Afin d'améliorer l'excellence professionnelle, le ministère de la Justice a offert une formation interne et des possibilités de perfectionnement professionnel à tous les employés par l'intermédiaire de l'École de la fonction publique du Canada. Cette formation a été complétée par le cours en ligne offert par Condition féminine Canada sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), un élément clé de la mise à jour de la politique ACS+ qui a été approuvée en mai 2017. Plus de 60 % des fonctionnaires du Ministère ont reçu une formation en théorie et en application de l'ACS+ afin de s'assurer que le travail du Ministère continue de tenir compte de la diversité des besoins des différents groupes de personnes.

Pour appuyer la [Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail](#)<sup>li</sup> le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de santé mentale, qui favorise un milieu de travail psychologiquement sain, et fournit aux employés des outils et des stratégies pour les aider à maintenir un équilibre entre le travail et la vie personnelle. Le ministère de la Justice a adopté une approche intégrée pour aider les gestionnaires à favoriser la sécurité psychologique, la collaboration et l'éthique en milieu de travail.

En plus d'appuyer un milieu de travail sûr et sécuritaire pour les employés, un système de notification de masse a été mis en œuvre avec succès, ce qui a amélioré les capacités de communication du ministère de la Justice pendant les situations d'urgence.

Dans le cadre de ses efforts continus pour régler les problèmes du système de paye Phoenix, le ministère de la Justice a continué de travailler avec d'autres ministères afin de partager les pratiques exemplaires et les leçons apprises et de trouver des moyens proactifs de soutenir les employés. L'Unité de liaison et de source fiable centralisée, la formation et l'information, continuent de faire partie de la stratégie d'intervention du Ministère.

Le Ministère a fait progresser les priorités de la vision [Objectif 2020](#)<sup>lii</sup> en matière de renouvellement de la fonction publique en tirant parti des pratiques communes, des réseaux interministériels et des groupes de travail. En réponse à la demande du greffier du Conseil privé d'examiner la façon dont la fonction publique fait son travail, le ministère de la Justice a continué de rationaliser et d'automatiser les opérations internes afin d'améliorer l'efficacité et de maximiser la productivité. Le ministère de la Justice poursuit sa transition vers une approche numérique par conception afin de fournir des services de communication efficaces et efficaces. De façon plus générale, le Ministère a jeté les bases nécessaires pour amorcer l'élaboration d'une

stratégie de justice numérique à l'appui des orientations et des politiques du gouvernement du Canada. Tout en mettant en œuvre des mesures visant à optimiser l'utilisation de l'espace, le ministère de la Justice a fait l'expérience de conceptions novatrices fondées sur les activités qui favorisent des environnements de travail flexibles et axés sur la collaboration. De plus, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un nouvel outil de conception pour améliorer l'inclusivité et l'accessibilité dans tous les projets d'espace de travail.

Comme engagement continu, le ministère de la Justice a continué d'améliorer la prestation des services juridiques en augmentant le recours aux parajuristes, en utilisant des équipes virtuelles, en investissant dans de nouveaux processus et de nouvelles technologies (p. ex. l'utilisation de l'intelligence artificielle pour faciliter l'examen des documents), en favorisant une gestion efficace des risques juridiques et en harmonisant mieux les ressources humaines avec les priorités. L'analyse commerciale a été utilisée pour suivre le rendement et les tendances afin d'éclairer la prise de décisions. De plus, la solution Justice Legal Case Management (LEX) a été mise au point pour fournir un système moderne et souple qui appuiera la prestation des services juridiques de base, tout en s'harmonisant avec les normes du gouvernement du Canada en matière de technologie de l'information.

Le Ministère a appuyé la mise en œuvre des engagements du gouvernement du Canada en désignant un porte-parole et en élaborant un plan de mise en œuvre du [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#)<sup>liii</sup>. Ces activités ont activement encouragé l'échange automatique de l'information ouverte. Le ministère de la Justice a également continué d'appuyer la mise en œuvre de la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor. Grâce à ce travail, le Ministère continue d'améliorer son approche en matière de mesure du rendement et d'évaluation afin d'accroître sa capacité de démontrer les progrès et les résultats. Parallèlement, le Ministère a collaboré avec le Bureau du Conseil privé pour fournir aux Canadiens un [Suivi des lettres de mandat](#)<sup>liv</sup> pour rendre compte des progrès de ses engagements pris dans les lettres de mandat des ministres.

S'appuyant sur les mesures prises dans le cadre de la [Stratégie de développement durable 2014-2017 du ministère de la Justice](#)<sup>lv</sup>, les travaux en cours en vue de la [Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020](#)<sup>lvi</sup> continuent d'appuyer la [Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019](#)<sup>lvii</sup> grâce à de nouveaux objectifs facilitant le passage à un gouvernement à faible émission de carbone. Le Ministère a également contribué à un exercice pangouvernemental visant à rendre compte des [objectifs de l'Agenda 2030](#)<sup>lviii</sup> des Nations Unies (ONU) en fournissant des commentaires sur les mesures prises par le Canada relativement à l'objectif 16 (Paix, justice et institutions stables) et en contribuant aux réponses d'autres ministères au sujet des objectifs 5 (Égalité entre les sexes) et 17 (Partenariats pour les objectifs).

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (réelles moins prévues) 2017-2018
73 808 640	73 808 640	95 168 485	95 648 611	21 839 971*

\*L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées à divers projets (p. ex. améliorations locatives pour les locaux) qui ont été financés par le crédit 25 du Conseil du Trésor (report du budget de fonctionnement) et par des dépenses accrues en paiements rétroactifs liés à la ratification de diverses conventions collectives financées par le crédit 15 du Conseil du Trésor (rajustements de la rémunération). Les crédits 25 et 15 du Conseil du Trésor ne sont jamais inclus dans les dépenses prévues.

## Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP réels 2017-2018	Écart (réels moins prévus)
948	980	32*

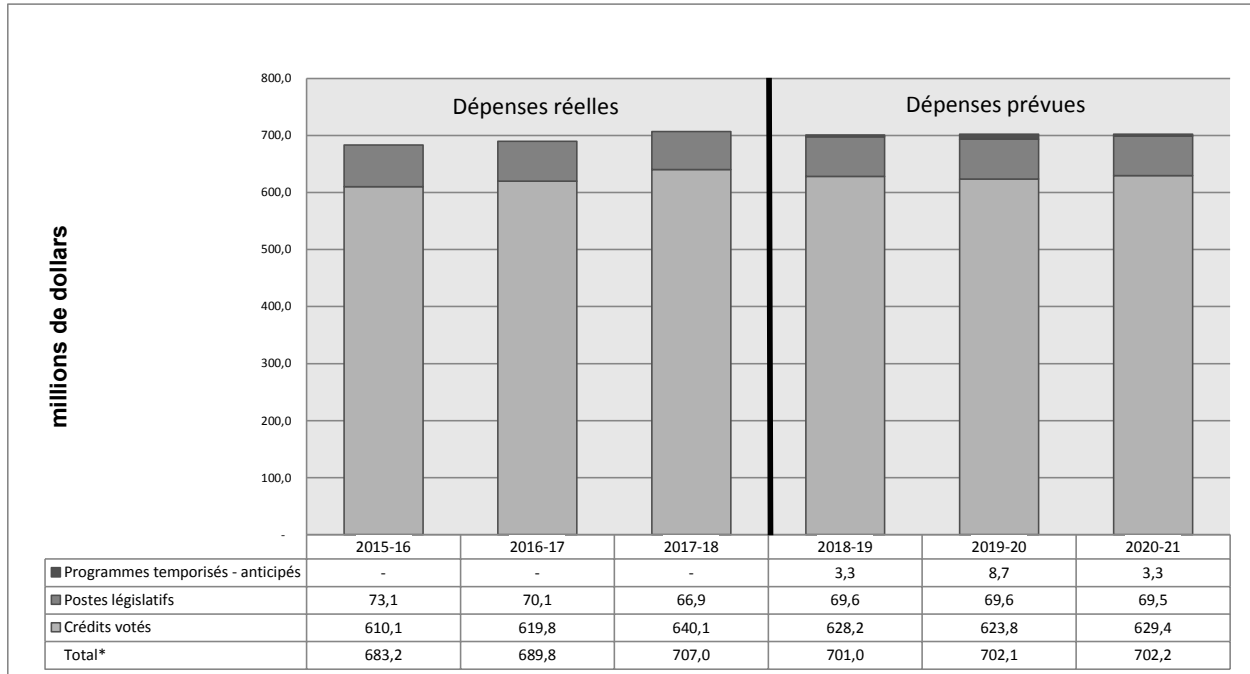
\*L'écart entre les ETP réels et les ETP prévus s'explique principalement pour une réaffectation interne des ETP entre les activités et la dotation de certains postes vacants.



# Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

## Dépenses réelles

Graphique des tendances en matière de dépenses ministérielles



\* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a l'autorisation, en vertu d'un crédit, de percevoir 296,2 M\$ par année en revenu disponibles. Aux fins des rapports ministériels, les revenus perçus par le Ministère sont soustraits du montant total des dépenses.

	Résultats réels 2015–2016	Résultats réels 2016–2017	Résultats réels 2017–2018	Résultats réels 2017–2018	Résultats réels 2018–2019	Résultats prévus 2019–2020
Revenus nets en vertu d'un crédit	293,5	306,3	296,2	316,3	296,2	296,2

En 2017-2018, 316,3 M\$ de revenus nets ont été perçus en vertu d'un crédit, soit une augmentation de 10 millions de dollars par rapport à 2016-2017. Cette augmentation s'explique surtout par une légère augmentation des revenus perçus auprès de certains clients, à l'appui des priorités du gouvernement, et par la modification apportée au modèle de financement de certaines initiatives. Par exemple, le financement des négociations sur les revendications

territoriales globales, les ententes de traité progressif et les ententes hors traité avec les groupes autochtones du Canada fait maintenant l'objet d'un recouvrement auprès de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisation s utilisées)*** 2016-2017	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2015-2016
Résultat stratégique : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible								
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	385 118 141	385 118 141	386 176 639	384 478 149	434 873 804	423 821 524	409 973 313	384 331 448
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels**	1 312 105	1 312 105	1 312 105	1 312 105	1 335 012	1 201 148	1 008 746	1 115 554
<b>Total partiel</b>	<b>386 430 246</b>	<b>386 430 246</b>	<b>387 488 744</b>	<b>385 790 254</b>	<b>436 208 816</b>	<b>425 022 672</b>	<b>410 982 059</b>	<b>385 447 002</b>
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité								
Programme 2.1 : Programme des services juridiques offerts au gouvernement	195 920 770	195 920 770	191 669 494	191 669 494	202 149 802	186 330 788	198 793 560	194 449 097
<b>Total partiel</b>	<b>195 920 770</b>	<b>195 920 770</b>	<b>191 669 494</b>	<b>191 669 494</b>	<b>202 149 802</b>	<b>186 330 788</b>	<b>198 793 560</b>	<b>194 449 097</b>
Services internes	73 808 640	73 808 640	73 228 692	73 220 582	95 168 485	95 648 611	80 043 827	103 323 708
<b>Total*</b>	<b>656 159 656</b>	<b>656 159 656</b>	<b>652 386 930</b>	<b>650 680 330</b>	<b>733 527 103</b>	<b>707 002 071</b>	<b>689 819 446</b>	<b>683 219 807</b>

\* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

\*\* L'ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

\*\*\*La répartition des dépenses de 2016-2017 entre les programmes et les services internes est imprécise en raison d'une erreur survenue dans la codification d'un rajustement des dépenses salariales touchant principalement le résultat stratégique 2, où l'on observe une diminution de 6,7 M\$, et les services internes, où l'on observe une augmentation du même montant.

En 2017-2018, le budget principal des dépenses totalisait 656,2 M\$ et les autorisations totales disponibles s'élevaient à 733,5 M\$. Les autorisations totales disponibles comprennent 45,8 M\$ du financement reçu au titre des crédits supplémentaires de 2017-18 et 31,5 M\$ au titre des crédits centraux 15 et 25 du Secrétariat du Conseil du Trésor (compensations et report du budget d'exploitation 2016-2017).

L'écart de 26,5 M\$ entre les autorisations totales disponibles et les dépenses réelles de 2017-2018 s'explique principalement par les dépenses prévues, liées aux paiements de compensation rétroactifs résultant de l'expiration de la convention collective du groupe LP (praticiens du droit) qui ne s'est pas matérialisée en 2017-2018. Le Ministère prévoit cette augmentation des dépenses pour 2018-2019; elle sera déclarée dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2018-2019.

Le total des dépenses réelles du Ministère est de 707 M\$ pour 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 2,5 % par rapport au total des dépenses réelles pour 2016-2017 (689,8 M\$). Cette augmentation s'explique principalement par les paiements de compensation rétroactifs résultant de la signature et de la ratification de diverses conventions collectives, en 2017-2018, et par l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes de subventions et de contributions, notamment au Fonds d'aide aux victimes et aux programmes d'aide juridique.

## Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les Programmes et Services internes  
(équivalents temps plein)

Programmes et services internes	ETP réels 2015-2016	ETP réels 2016-2017	ETP prévus 2017-2018	ETP réels 2017-2018	ETP prévus 2018-2019	ETP prévus 2019-2020
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	255	256	254	243	254	254
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	9	9	9	9	9	9
Programme 2.1 : Services juridiques offerts aux programmes gouvernementaux	3 023	3 096	3 089	3 079	3 089	3 089
<b>Total partiel</b>	<b>3 287</b>	<b>3 361</b>	<b>3 352</b>	<b>3 331</b>	<b>3 352</b>	<b>3 352</b>
Services internes	1 050	950	948	980	948	948
<b>Total</b>	<b>4 337</b>	<b>4 311</b>	<b>4 300</b>	<b>4 311</b>	<b>4 300</b>	<b>4 300</b>

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives du ministère de la Justice, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada](#)<sup>lix</sup>.

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses du ministère fédéral de la Justice avec les dépenses et les activités du gouvernement canadien sont accessibles dans l'[InfoBase](#) du gouvernement du Canada<sup>lix</sup>.



## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les faits saillants des états financiers du présent Rapport sur les résultats ministériels servent à brosser un portrait général de l'état des opérations et de l'état de la situation financière du ministère de la Justice, ainsi qu'ils figurent dans les états financiers du Ministère (non vérifiés). Ces états sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice et, par conséquent, diffèrent des rapports sur l'utilisation des autorisations mentionnés dans les sections précédentes du présent rapport. Le rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net est présenté à la note 3 des états financiers du Ministère (non vérifiés). Les états financiers du ministère de la Justice (non vérifiés) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2018 sont disponibles sur le [site Web du Ministère](#)<sup>lxii</sup>.

### Faits saillants des états financiers

Les résultats financiers sont influencés par les deux [résultats stratégiques](#) et les services internes connexes qui visent à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

État condensé des opérations (non vérifié) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2018 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2017-2018	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats prévus 2017-2018)	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats réels 2016-2017)
Total des charges	1 037 943 000	1 103 877 000	1 050 500 000	65 934 000	53 377 000
Total des revenus	296 200 000	316 308 000	306 067 000	20 108 000	10 241 000
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	741 743 000	787 569 000	744 433 000	45 826 000	43 136 000

### Résultats prévus

Les résultats prévus sont basés sur les états financiers prospectifs présentés dans le [Plan ministériel 2017-2018](#)<sup>lxiii</sup>. Les dépenses réelles pour 2017-2018 s'élèvent à 65,9 M\$ de plus que les dépenses prévues en raison des paiements de compensation rétroactifs effectués en 2017-

2018, à la suite de la ratification de diverses conventions collectives et d'une augmentation des paiements de transfert découlant de l'annonce du budget de 2017 pour les programmes suivants :

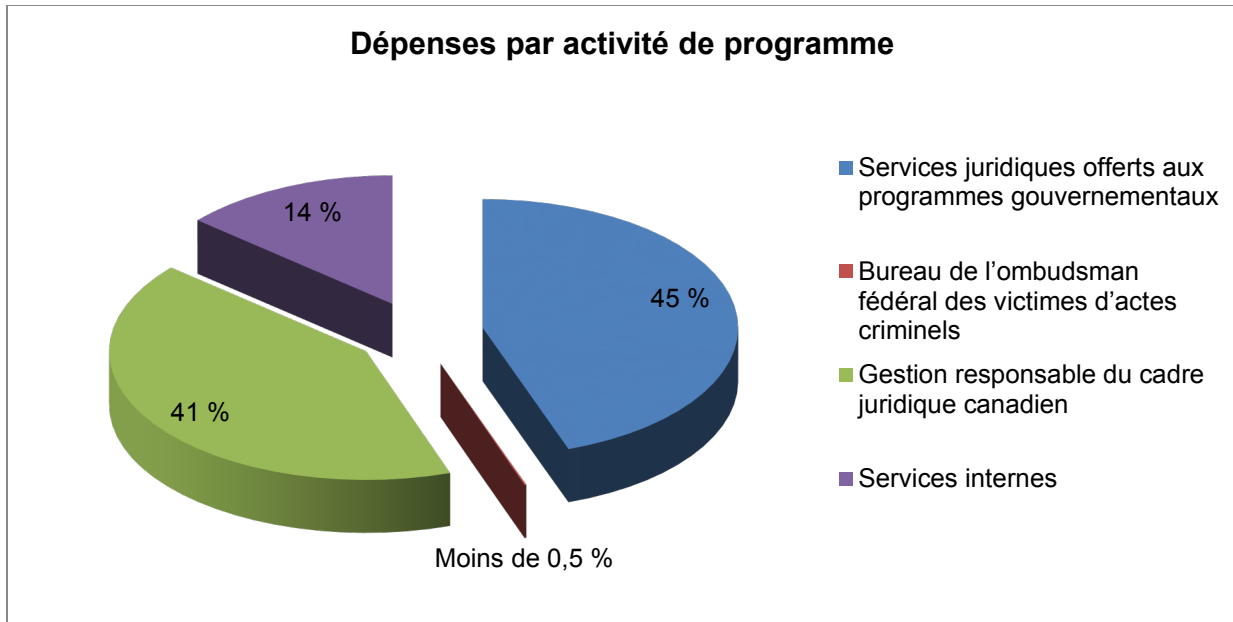
- contributions versées à l'appui du Fonds canadien de justice familiale;
- contributions versées aux provinces pour faciliter l'administration des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés;
- contributions versées au titre du Programme de justice autochtone.

Les revenus réels pour 2017-2018 s'élèvent à 20,1 M\$ de plus que les revenus prévus. Cela peut s'expliquer par la modification apportée aux tarifs des services juridiques en 2016-2017, avec l'approbation du Conseil du Trésor. Cette modification prévoyait l'augmentation des coûts des conventions collectives des praticiens du droit et un changement du mode de financement de certaines initiatives entraînant un recouvrement accru des coûts auprès des clients.

### **Dépenses**

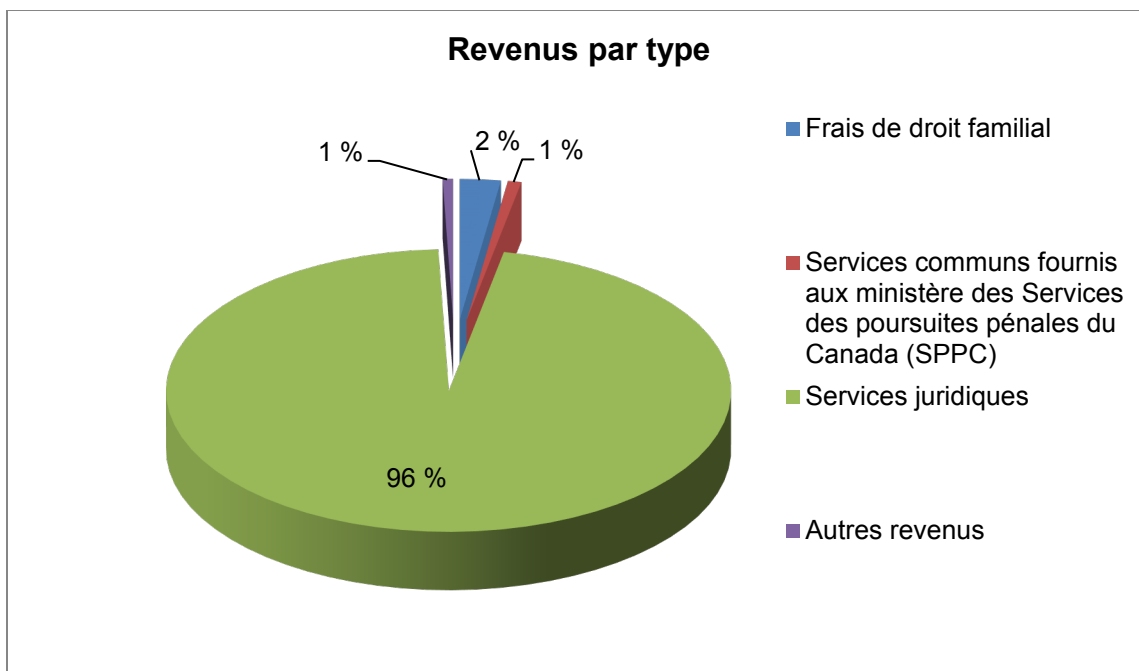
Les dépenses totales du Ministère se sont chiffrées à 1,1 milliard de dollars en 2017-2018, soit une augmentation de 53,4 M\$ par rapport à 2016-2017, laquelle s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution du passif et des charges liés aux indemnités de départ en 2016-2017 qui n'e s'est pas produite de nouveau en 2017-2018;
- une augmentation des dépenses salariales en raison des paiements de compensation rétroactifs liés à la ratification de diverses conventions collectives;
- une augmentation de la provision pour payes de vacances à la suite de la mise en œuvre du système de paye Phoenix du gouvernement du Canada;
- une augmentation des dépenses au titre des paiements de transfert par suite de l'augmentation du financement versé au Fonds d'aide aux victimes et du financement accordé aux provinces pour faciliter l'administration des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés.



## Revenus

Les revenus totaux du Ministère se sont élevés à 316,3 M\$ en 2017-2018, soit une augmentation nette de 10,2 millions de dollars par rapport à 2016-2017. Cet écart est principalement dû au changement du mode de financement de certaines initiatives.



État condensé de la situation financière (non vérifié) au 31 mars 2018 (en dollars)

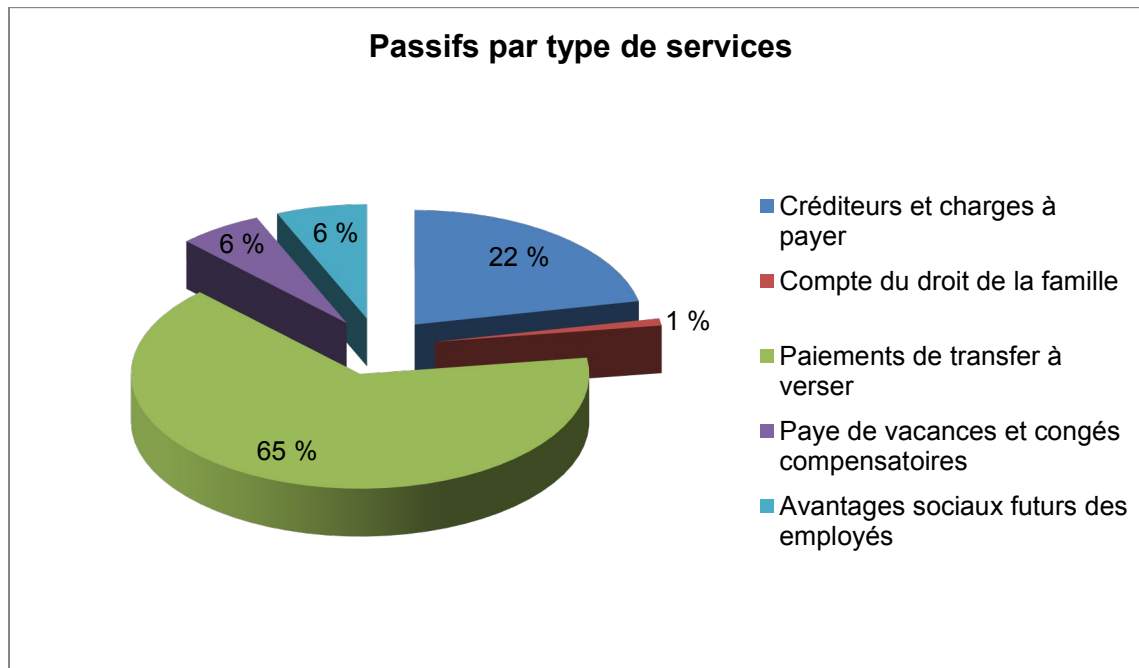
Information financière	2017–2018	2016–2017	Écart (2017–2018 moins 2016–2017)
Total des passifs nets	423 514 000	359 662 000	63 852 000
Total des actifs financiers	385 368 000	322 792 000	62 576 000
Dettes nettes du Ministère	38 146 000	36 870 000	1 276 000
Total des actifs non financiers	38 904 000	33 725 000	5 179 000
Situation financière nette du Ministère	758 000	(3 145 000)	3 903 000

## Passifs

Le total des passifs nets s'est élevé à 423,5 M\$ en 2017-2018, soit une augmentation de 63,9 M\$ par rapport à l'exercice 2016-2017. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation des paiements de transfert à verser découlant d'une augmentation du financement fourni et de la variation dans le temps des demandes de remboursement soumises d'une année à l'autre pour les programmes suivants :

- contributions versées aux provinces pour faciliter la gestion des systèmes d'aide juridique;
- contributions versées aux provinces pour faciliter l'administration des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés

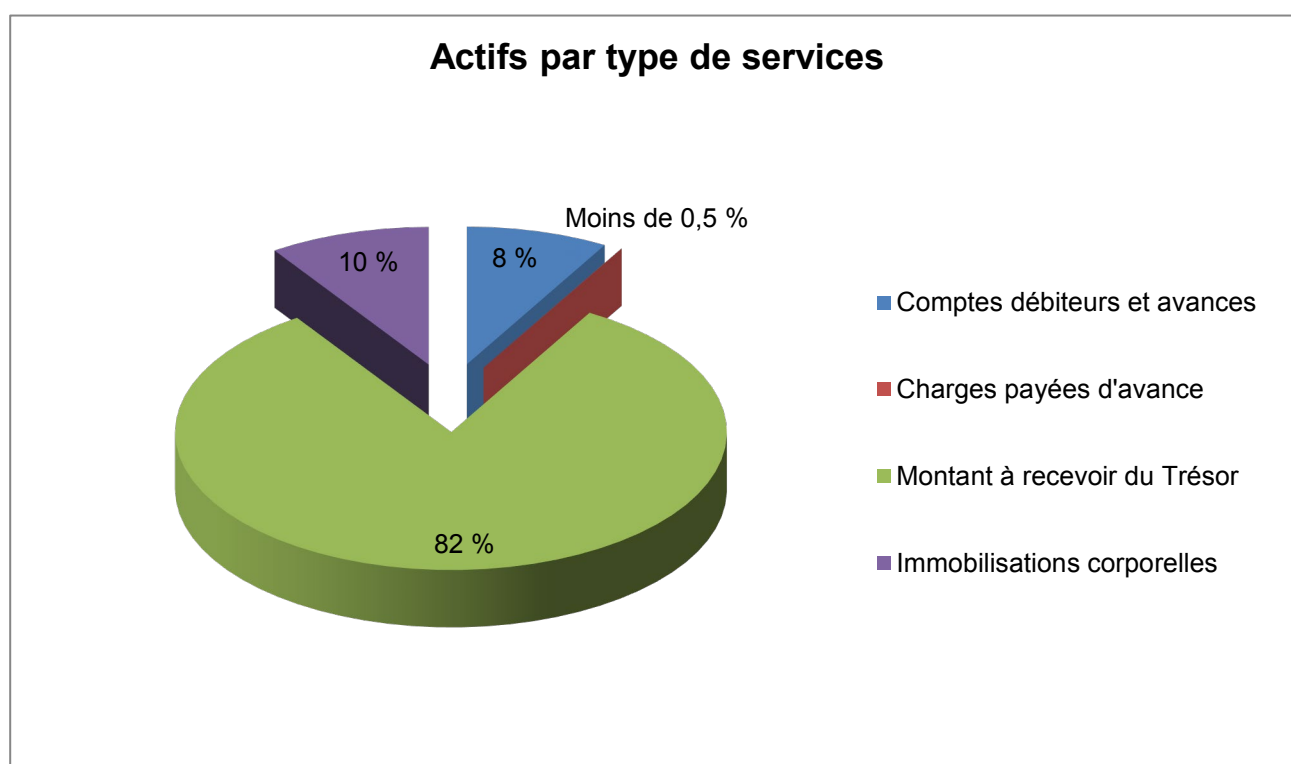
Cet écart est également attribuable à une augmentation du passif au titre des payes de vacances (comme il en est fait mention plus haut).



## Actifs financiers et non financiers

Le total des actifs financiers nets était de 385,4 M\$ à la fin de 2017-2018, soit une augmentation de 62,6 M\$ par rapport à 2016-2017. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de l'encaissement nette que le Ministère a le droit de recevoir du receveur général du Canada pour s'acquitter de ses obligations, notamment en ce qui concerne les programmes de paiements de transfert décrits plus haut.

Le total des actifs non financiers nets s'élevait à 38,9 M\$ de dollars à la fin de 2017-2018, soit une augmentation de 5,2 M\$ par rapport à 2016-2017. Cet écart de 5,2 millions de dollars est principalement attribuable à une augmentation du nombre de projets d'amélioration locative pour des locaux à bureaux et de projets de logiciels informatiques. Il est compensé par une diminution des acquisitions de matériel informatique et de mobilier et fournitures découlant des changements apportés aux méthodes comptables du Ministère relativement aux immobilisations corporelles. Le Ministère a en effet décidé de ne plus appliquer le principe de la « comptabilité en bloc » aux actifs de faible valeur, faisant passer le seuil de capitalisation de 1 000 \$ à 10 000 \$ pour les catégories « matériel informatique » et « mobilier et fournitures ». Ce changement a été effectué afin de permettre une consistance au niveau du traitement de toute catégorie d'immobilisations.



## Renseignements supplémentaires

### Renseignements ministériels

#### Profil d'organisation

**Ministre** : Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée

**Responsable de l'institution** : Nathalie G. Drouin, Ad. E.

**Portefeuille ministériel** : ministère de la Justice

**Instruments habilitants** : [Loi sur le ministère de la Justice](#)<sup>lxiii</sup>

**Année de création** : 1868

#### Cadre de présentation de rapport

Voici ci-dessous les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes du ministère de la Justice du Canada pour 2017-2018 :

**1. Résultat stratégique** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

**1.1 Programme** : Gestion responsable du cadre juridique canadien

**1.1.1 Sous-programme** : Politiques juridiques et lois

**1.1.2 Sous-programme** : Appui du système de justice

**1.1.2.1 Sous-sous-programme** : Justice pénale et  
représentation juridique

**1.1.2.2 Sous-sous-programme** : Victimes d'actes criminels

**1.1.2.3 Sous-sous-programme** : Justice pour les jeunes

**1.1.2.4 Sous-sous-programme** : Justice familiale

**1.1.2.5 Sous-sous-programme** Autochtones et justice dans le  
Nord

**1.1.2.6 Sous-sous-programme** : Justice en langues officielles

**1.2 Programme** : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

**2. Résultat stratégique** : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

**2.1 Programme** : Services juridiques offerts au gouvernement

#### Services internes

## Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice](#)<sup>lxiv</sup> et aussi dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>lxv</sup>

### Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Justice](#)<sup>lxvi</sup>.

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Audits et évaluations internes
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>lxvii</sup>. Ce rapport comporte également des renseignements de base détaillés sur les dépenses fiscales, notamment des descriptions, des objectifs, des données historiques et des références se rapportant aux programmes fédéraux de dépenses connexes.

## Coordonnées de l'organisation

### **Renseignements généraux :**

Direction des communications

Téléphone : (613) 957-4222

ATS ou ATME (613) 992-4556

Courriel : [webadmin@justice.gc.ca](mailto:webadmin@justice.gc.ca)

### **Renseignements aux médias :**

Direction des communications

Téléphone : (613) 957-4207

Courriel : [media@justice.gc.ca](mailto:media@justice.gc.ca)



## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus [ACS+] (gender-based analysis plus [GBA+])**

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes — femmes, hommes ou autres. Dans ACS +, l'ajout du mot « plus » signifie que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs d'identité qui se recoupent pour faire de nous ce que nous sommes. L'ACS + tient compte de nombreux autres facteurs d'identité, comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les handicaps mentaux ou physiques. Parmi les processus d'ACS +, l'utilisation de données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs croisés de l'identité permet d'analyser le rendement et de voir les répercussions d'un programme sur divers groupes de personnes afin d'adapter des initiatives et de les rendre plus inclusives.

### **architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)**

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens avec les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

### **cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)**

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériels.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Revenus et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement dans le cadre d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**évaluation (evaluation) :**

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

**expérimentation (experimentation)**

Activités visant à explorer, à tester et à comparer les effets et les répercussions des politiques, des interventions et des approches pour faciliter la prise de décisions fondées sur des preuves en découvrant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiatives)**

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales reçoivent du financement en vue d'atteindre un objectif commun, souvent lié à une priorité du gouvernement.

**plan (plans)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**Plan ministériel (Departmental Plan)**

Fournit des renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

**priorité (priorities)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques ou des résultats ministériels souhaités.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, notamment : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités.

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (program)** (s'applique aux ministères qui recourent à l'architecture d'alignement des programmes)

Groupe d'intrants traité comme une unité budgétaire, constitué de ressources et d'activités connexes gérées pour répondre à des besoins précis et obtenir les résultats visés.

**programme (program)** (s'applique aux ministères qui utilisent le Rapport sur les résultats ministériels)

Services individuels ou groupes de services, activités ou combinaisons de services gérés conjointement au sein d'un ministère et visant un ensemble spécifique d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

**programme temporisé (sunset program)**

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

### **Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Document qui présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

### **rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

### **répertoire des programmes (Program Inventory)**

Liste de tous les programmes d'un ministère exposant comment les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles du ministère et aux résultats.

### **responsabilité essentielle (Core Responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

### **résultats (results)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais s'inscrivent plutôt dans la sphère d'influence de l'organisation.

### **résultat ministériel (Departmental Result)**

Un résultat ministériel traduit le ou les changements sur lesquels un ministère veut exercer une influence. Même si les résultats ministériels échappent généralement au contrôle direct des ministères, ils devraient refléter les résultats des programmes.

### **résultat stratégique (Strategic Outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

### **Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)**

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

---

## Notes de fin de document

---

- i Ministère de la Justice, Ce que nous avons entendu – Transformer le système Canadien de justice pénale, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/tsjp-tcjs/p1.html>
- ii Ministère de la Justice, Rétrospective annuelle sur les litiges 2017, <http://www.justice.gc.ca/fra/trans/alr-lyr/2017/index.html>
- iii Ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iv Ministère de la Justice du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/ministres/jody-wilson-raybould>
- v Ibid.
- vi Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- vii Lettre de mandat de la ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada>
- viii Ministère de la Justice, Ce que nous avons entendu - Transformer le système canadien de justice pénale, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/tsjp-tcjs/>
- ix Associés de recherche EKOS inc., Sondage national sur la justice de 2017 : Enjeux liés au système canadien de justice pénale, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/jus/J4-59-2018-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/jus/J4-59-2018-fra.pdf)
- x Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524494530110/1524494579700>
- xi Parlement du Canada, projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-262/troisieme-lecture>
- xii Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- xiii Ministère de la Justice, Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmw/info.html>
- xiv Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>
- xv Ministère de la Justice, Charterpedia, <http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/index.html>
- xvi Condition féminine Canada, Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, <https://swc-cfc.gc.ca/violence/efforts/action-fra.pdf>
- xvii Ministère de la Justice Canada, Programme des avocats spéciaux, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2015/pas-sap/pas-sap.pdf>
- xviii Ministère de la Justice, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>
- xix Parlement du Canada, projet de loi C-51, Loi antiterroriste (2015), <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/41-2/projet-loi/C-51/premiere-lecture>
- xx Parlement du Canada, projet de loi C-59, Loi concernant des questions de sécurité nationale, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9057418&Language=F>
- xxi Parlement du Canada, projet de loi C-45, Loi sur le cannabis, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=8886269&Language=F>

- xxii Parlement du Canada, projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&billId=8886286>
- xxiii Parlement du Canada, projet de loi C-51, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, <http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&billId=9002286>
- xxiv Parlement du Canada, projet de loi C-66, Loi établissant une procédure de radiation de certaines condamnations constituant des injustices historiques et apportant des modifications connexes à d'autres lois, <http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&billId=9273414>
- xxv Parlement du Canada, projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-71/premiere-lecture>
- xxvi Parlement du Canada, projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-74/premiere-lecture>
- xxvii Parlement du Canada, projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, <http://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Language=F&billId=9745407&View=7>
- xxviii Parlement du Canada, projet de loi C-28, Loi modifiant le Code criminel (suramende compensatoire) <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-28/premiere-lecture>
- xxix Parlement du Canada, projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes), <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-38/premiere-lecture>
- xxx Parlement du Canada, projet de loi C-39, Loi modifiant le Code criminel (dispositions inconstitutionnelles) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=8804045&Language=F>
- xxxi Ministère de la Justice, Évaluation du Programme pour l'application de la Loi sur les contraventions, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2017/pac-cap/index.html>
- xxxii Ministère de la Justice, Évaluation de la Section des programmes juridiques internationaux, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2017/pji-ilp/p5.html>
- xxxiii Ministère de la Justice, Évaluation de l'Initiative sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2017/jlo-jol/index.html>
- xxxiv Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017\\_2018/supp/pni-llp.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017_2018/supp/pni-llp.html)
- xxxv InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xxxvi Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html>
- xxxvii Ministère de la Justice, Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>
- xxxviii Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/>
- xxxix Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html>
- xl Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm>
- xli Ministère de la Justice, Loi sur les textes réglementaires, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/>
- xliv Ministère de la Justice, Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- xlvi Gouvernement du Canada, Le renouvellement de la Politique sur les revendications territoriales globales : Vers un cadre pour traiter des droits ancestraux prévus par l'article 35, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1408631807053/1408631881247>

- xliv Ministère de la Justice, article 35 – Droits des peuples autochtones du Canada, Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-16.html>
- xliv Gouvernement du Canada, Canada accessible - Élaborer une loi fédérale sur l'accessibilité : ce que nous avons appris des Canadiens Accessible Canada, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/loi-prevue-accessibilite/rapports/consultations-ce-que-nous-avons-appris.html>
- xlvi Parlement du Canada, projet de loi C-7, Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-7/sanction-royal>
- xlvii Gouvernement du Canada, Initiative horizontale - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/rapport-ministeriel-rendement-2014-2015/feuille-route-langues-officielles-canada.html>
- xlviii Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- xliv Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016\\_2017/supp/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016_2017/supp/index.html)
- i InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- li Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/travail-sain/mieux-etre-milieu-travail/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html>
- lii Greffier du Conseil privé, Objectif 2020, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/sujets/objectif-2020-renouvellement-fonction-publique.html>
- liii Gouvernement du Canada, Gouvernement ouvert, Le troisième Plan biennuel dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, <https://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert>
- liv Bureau du Conseil privé. Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/mandat-suivi-resultats-canadiens.html>
- lv Ministère de la Justice, Stratégie de développement durable 2014-2017 du ministère de la Justice, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rrm-drr/2014\\_2017/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rrm-drr/2014_2017/index.html)
- lvi Ministère de la Justice, Stratégie ministérielle de développement durable 2017-2020, <http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/timeline.html>
- lvii Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/developpement-durable/evaluation-environnementale-strategique/declarations-publiques/strategie-federale-developpement-durable-2016-2019.html>
- lviii Nations Unies, Objectifs de développement durable, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- i Comptes publics du Canada 2017, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- lx InfoBase du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- lxi Ministère de la Justice, États financiers ministériels, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017\\_2018/etatfin-finstat.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017_2018/etatfin-finstat.html)
- lxii Ministère de la Justice, Plan ministériel 2017-2018, États des résultats prospectif, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017\\_2018/erp-foso.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017_2018/erp-foso.html)
- lxiii Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- lxiv Ministère de la Justice, Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017\\_2018/supp/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017_2018/supp/index.html)
- lxv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>

- lxvi. Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017\\_2018/supp/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2017_2018/supp/index.html)
- lxvii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2018/taxexp18-fra.asp>